

Convocation à l'assemblée générale annuelle

de votre Caisse Desjardins du Nord de Sherbrooke

Le 14 avril 2026 à 19 h 30



Le lien pour assister à l'assemblée virtuelle sera disponible le 14 avril 2026, à l'adresse suivante : www.desjardins.com/caisse-nord-sherbrooke

L'assemblée générale annuelle se tiendra uniquement en **mode virtuel**. Cette formule implique que les membres présents lors de la diffusion de l'assemblée pourront **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres de plein droit seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée.

En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- Prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2025
- Voter sur l'adoption des modifications au *Règlement intérieur de la Caisse*
- Poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- Prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez :

- Voter sur la répartition des excédents annuels (ristournes)
- Voter pour élire des membres du conseil d'administration

Modification au *Règlement intérieur de la Caisse*

- Modifier l'article 7.2 du RIC de manière à diminuer progressivement le nombre d'administrateurs au conseil d'administration :
 - De quinze (15) à quatorze (14), avec entrée en vigueur dès son adoption lors de l'AGA 2026;
 - De quatorze (14) à treize (13), avec entrée en vigueur au 1er janvier 2027.
 - De treize (13) à douze (12), avec entrée en vigueur au 1er janvier 2028;
- Les membres peuvent obtenir une copie de la modification proposée en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture.

Élection au conseil d'administration

5 postes pour un mandat de 3 ans et 1 poste pour un mandat de 2 ans sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse. Toutefois, si la modification proposée à l'article 7.2 du RIC est adoptée, il y aura 4 postes pour un mandat de 3 ans et 1 poste pour un mandat de 2 ans à pourvoir au conseil d'administration. Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 13 février à 23 h 59.

Personnes candidates à un poste au conseil d'administration

BENOÎT, Jérémie	DUFOUR, Samuelle
CAMIRÉ, Mélisa	FORTIN, Mario
COUTU, Nathalie	GOUGEON, Sonia
CYR, Katia	LAVALLEE-LATOIR, Anne-Catherine
DODIER, Jacques	REGNAULT, Émile
DOGME, Vinyiun Kodzo	ROZLONKOWSKI, Laurence Marie-Hélène
DUBÉ, Sylvie	

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant : www.desjardins.com/caisse-nord-sherbrooke ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2025 ainsi que le rapport annuel 2025.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.

Signé le 24 février 2026

Mélisa Camiré, secrétaire